Zeitschrift: Annales fribourgeoises

Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg

Band: 26 (1938)

Heft: 1

Artikel: L'Ogo physique et politique et l'origine des comtes de Gruyère [suite]

Autor: Courtray, Albert-Marie

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-817854

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'Ogo physique et politique et l'origine des comtes de Gruyère

par Dom Albert-Marie COURTRAY

(Suite.)

IV. LA MAISON DE GRUYÈRE DESCEND DU COMTE DE PÉPIN

L'Armorial et Nobiliaire de l'ancien duché de Savoie, commencé en 1868 par le comte Amédée de Foras, continué par le comte de Mareschal, puis de nos jours par le comte Pierre de Viry, porte à l'article Sallenove (de)-Viry (de), 23e livraison [1932], p. 348: « Pour M. Francesco Guasco, Viry passa de Tournus (prieuré de Talloires, dépendant de l'abbaye de Saint-Philibert de Tournus) à l'évêque de Genève, puis à Hugues vicomte de Savoie, puis à Conon d'Ogo, comte de Pipinant, vivant en 1002, souche des comtes de Gruyères. Les anciens seigneurs de Viry descendaient d'un fils de Raymond comte de Gruyères, vivant en 1136, et la dernière de cette famille, Marie, aurait épousé Hugues de Sallenove [testateur en 1239] et lui aurait apporté Viry en mariage ».

M. le comte Louis de Collegno, qui veut bien nous communiquer ce texte, ajoute: Guasco est le nom de famille du marquis di Bisio, adonné aux publications de la Società Storica Bibliografica Subalpina, création de Gabotto, qui l'aidait et plus dans les ouvrages signés Guasco. Celui cité par le comte de Viry a pour titre: Dizionario feudale degli antichi Stati Sardi e della Lombardia dall'epoca Carolingia ai nostri giorni (774-1909). Ce dictionnaire (vol. IV,

p. 766) n'en dit pas plus que l'Armorial de Savoie et ne renferme aucune référence. Gabotto en déclare le motif dans la préface qui est de lui: Elles auraient pris trop de place et l'ouvrage en serait devenu encombrant ¹.

En peu de mots, si elle est vraie, l'assertion de Guasco nous apprend bien des choses. Dégageons-les une à une en y joignant les commentaires qu'elles comportent.

§ 1. Le comte Pépin et son comté.

« Dans la seconde moitié du IXe siècle, écrit M. le comte Pierre de Zurich 2, sous le règne des successeurs de Charlemagne, nous voyons apparaître dans notre histoire un comté *Pipinensis*, dont les limites territoriales exactes, pas plus que les comtes ne nous sont connus et dans lequel Poupardin 3 veut voir une bande de territoire qui longeait la rive gauche de l'Aar, tandis que nous estimons qu'il faut lui donner une étendue plus considérable. Ce comté fut démembré à une époque que, sans pouvoir déterminer d'une façon précise, nous pouvons fixer au début du Xe siècle, puisque le comté de Bargen qui lui succéda, apparaît à ce moment dans les documents. »

Ailleurs, M. le comte de Zurich écrit:

«J'ai dit que ce comté [de Bargen] s'étendait «des val-« lées jurassiennes de la Sorne et de la Birse, au Nord, jus-« qu'au pied des premières chaînes des Préalpes au Sud, et « de la région située sur la rive droite de l'Aar, à l'Est « jusqu'à une contrée qui comprenait probablement l'empla-

¹ Texte de Guasco: « Viry. S. Julien. Genève... Visconte di Savoia, Ugo... Conte del Pipinant, Conone d'Ogo, viv. 1002, capostipite dei conti di Gruyere. Da un figlio di Raimondo I conte di Gruyere, viv. 1136 discendono i estinti in Maria moglie di de Salleneuve Ugo, viv. 1239. » Copie due à l'obligeance du Dr Vanzetti, surveillant de la salle d'étude des Archives d'État, Turin.

 $^{^{2}\,}$ Les Fiefs Tierstein et le Terrier de 1442, A.S.H.F., t. XII, p.2.

³ POUPARDIN, Le Royaume de Bourgogne, pp. 8 et 9. Il est parlé de ce comte en 859, 866, 884. Ibid., pp. 8 et 272, n. 4.

« cement où fut construite plus tard, la ville de Fribourg. 1» J'estime aujourd'hui qu'il convient d'étendre ce territoire de plusieurs kilomètres à l'Ouest, jusque vers la ligne Montagny-Orsonnens, au moins, et de dire qu'il touchait aux possessions des comtes d'Ogoz, vers le Sud 2. »

« Le nom de ce comté paraît venir du petit village de Bargen, non loin d'Aarberg, bien qu'on n'y trouve plus actuellement trace d'un établissement suffisant pour laisser supposer que cette localité a pu être chef-lieu d'un comté de l'importance territoriale de celui dont nous venons de parler. Quant aux Comtes qui en eurent l'administration, nous sommes également dans l'ignorance la plus complète à leur sujet, et il n'est fait mention nulle part des comtes de Bargen, dans les documents de cette époque.

«Le comté de Bargen était lui-même subdivisé ou fut divisé plus tard — au début du XIe siècle — en comtés de moindre importance, tel que ceux d'Oltingen, de Fénis de Seedorf, de Tir, etc., et ...au milieu du XIe siècle, les Seigneurs ou comtes d'Otingen exerçaient la comitive du Comté de Bargen 3. »

Les historiens ont cherché à identifier le comitatus Pipinensis à un nom de lieu. Ils en proposèrent plusieurs. « On a appelé ce comté comté de Bipp, croyant que c'était de ce comté qu'il tirait son nom; d'autres auteurs (Würstemberger) ont cru que ce nom venait de Bienne (Bipennis); d'autres (Dändliker) de Vuippens (Wippingen); d'autres encore d'un personnage du nom de Pépin, mais il semble établi aujourd'hui qu'il provient en réalité de Bümplitz près de Berne. (Trouillat, Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle, II, XXXIV.) 4»

Bümplitz s'appelait alors Pinprinha, Pinprinza, Pim-

¹ Les Fiefs Tierstein, etc., p. 3.

² Les origines de Fribourg et le quartier du Bourg aux XVe et XVIe siècles, M.D.S.R., 2e série, t. XII, p. 74.

³ Les Fiefs Tierstein, etc., p. 3.

¹ Ibid., p. 2.

penymgis. Des souverains y séjournèrent et y délivrèrent des diplômes ¹. Aucun comte ne semble y résider.

Voilà tout ce qu'on savait jusqu'ici du comitatus Pipinensis. Or, nous l'apprenons aujourd'hui, voici que ce comté, supposé éphémère — paraissant après 850 et disparaissant vers 900 — existait encore en 1002 et avait à cette date un titulaire qui ne possédait pas les lieux désignés comme portant problématiquement son nom, à ce moment répartis dans les différents comtés énumérés cidessus, sauf Vuippens en Ogo, qui comme étymologie et site paraît moins que les autres susceptibles d'avoir été résidence comtale.

L'appellation de ce comté viendrait donc bien, alors, d'un nom d'homme.

Traduire comes Pipinensis par comte de Pipinant équivaut à traduire civitas Friburgensis par ville de Fribourgant.

Pipinensis est un adjectif formé du substantif Pipinus, en français Pépin, prénom assez répandu sous les Carolingiens et porté par plusieurs d'entre eux. Un des leurs, comes Pipinus, aurait été doté d'une contrée désignée par son nom, comté de Pépin, comitatus Pipinensis. Serait-il fils naturel de Lothaire I^{er}, qui eut d'autres enfants illégitimes connus? Cet empereur partagea ses États entre ses fils en 855 et mourut l'année suivante.

N'a-t-on pas dénommé à la même époque, royaume de Lothaire, puis Lotharingie et Lorraine, la portion de l'empire carolingien dévolue à ce fils aîné de Louis-le-Débonnaire?

De plus, puisque le comté de Pépin existait encore en 1002, concurremment au comté de Bargen, les deux comtés au début ne seraient-ils pas tout simplement le même? On aurait d'abord dit comté de Pépin du nom de son premier possesseur, puis lui mort, simultanément et

¹ Dr Schnürer, op. cit., 1920, p. 86*; Poupardin, op. cit., pp. 186 et 272, note 3.

indifféremment avec cette dénomination, comté de Bargen, du nom de la principale résidence de ses successeurs ou de lui-même. Titré comte, il fut doté d'une vaste contrée, apanage sans nom territoiral, détaché de comtés et de circonscriptions administratives. «A l'époque carolingienne le terme comitatus désigne moins une circonscription territoriale déterminée qu'un ensemble de domaines et de droits utiles affectés à l'entretien du comte, et dont celui-ci possède la jouissance en raion de la charge qu'il exerce. 1 » Ce serait une jouissance, un domaine seigneurial plutôt qu'une charge, qu'aurait obtenu le comte Pépin, préludant à l'avènement de la féodalité dans la région. A « la fin du règne de Rodolphe III [des] désignations de comtés... ne correspondent point aux anciennes divisions administratives... Ces comtés tirent leur nom d'une localité et non d'un territoire », écrit Poupardin 2, qui parle de comtés tirant leur nom d'une localité beaucoup plus anciens que la fin du règne de Rodolphe III, mort en 1032, à commencer par celui qui nous occupe, début de la décadence de leur institution. Ils remontent bien à la date du partage de l'empire carolingien entre les fils de Louis-le-Débonnaire.

§ 2. L'Ogo dans le comté de Pépin.

Conon d'Ogo étant comte du comté de Pépin, en 1002, ce comté ne s'arrêtait pas aux frontières de l'Ogo, comme on le croyait, mais englobait aussi ce pays. Le comté et les comtes d'Ogo, qui furent imaginés jusqu'à présent, n'existaient pas, c'est démontré, et on voit maintenant quels étaient les véritables détenteurs de la région dès la fin du règne des Carolingiens.

Cette constatation en amène une autre. Il existe de temps immémorial en Ogo, au Nord, sur les hauteurs de Sorens, à proximité des bois, un «domaine de Pépin»,

¹ Poupardin, op. cit., p. 431.

² Ibid., p. 276.

Pipini dans les documents, aujourd'hui dénommé d'après son habitation Chalet-à-Pépin. Les Prémontrés d'Humilimont l'achetèrent de l'avoyer de Lucerne, un de Pfyffer, en 1551, raison pour laquelle le Dr Joseph Jordan a fait imprimer Pépin en gros caractères sur sa carte entre les pages 436-437 de son histoire de l'abbaye. Ce nom lui viendrait-il du comte Pépin, qui aurait établi là sa résidence, mieux choisie que Vuippens, au bas assez près, tout au moins lorsqu'il chassait dans les forêts du Gibloux?

En ce temps-là, il y avait rarement une capitale dans les divers États. Beaucoup de souverains habitaient des châteaux, tantôt l'un, tantôt l'autre, sans agglomération importante alentour. Les rois de Bourgogne séjournaient à Vienne, Lyon, Arles, Aix, Romans, Orbe, Vevey, Payerne, Bümplitz, Cudrefin, Loyes (Laupen), Morat, Eysins, et surtout à Saint-Maurice d'Agaune 1. Rien d'étonnant donc si Bargen fut choisi comme résidence comtale. Ce nom de lieu préexistant à Pépin, on a dit comté de Bargen. Au-dessus de Sorens, il n'y avait aucun nom ni hameau, on aura appelé de son nom la demeure qu'il s'y construisit, comme le comté qu'il administrait.

Selon M. Paul Æbischer ², on « ne doute plus de l'importance des noms de personnes dans les questions de toponymie... Malgré ce qui m'a été dit, malgré la remarque qui m'a été faite que les noms de comtés ou de pays, au moyen âge viennent des noms de châteaux, je ne puis me résoudre à » l'admettre toujours. Voilà une confirmation inattendue de cette opinion. (A suivre.)

¹ Ibid., pp. 184-186. Le texte porte Loges, faute d'impression sans doute, pour Loyes.

² Op. cit., p. 9-10.